

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 15 novembre 2021, à 20h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger et Jacques Darche formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Madame Geneviève Grimard, directrice générale adjointe et madame Roxanne Veilleux, greffière, assistent également à cette séance.

Monsieur le conseiller Bruno Gattuso est absent.

**1. Moment de réflexion**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Approbation des procès-verbaux**

3.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et de la séance extraordinaire du 12 octobre 2021;

3.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction;

**4. Avis de motion**

**5. Adoption de règlement**

5.1 Modification au *Règlement 21-R-243 décrétant des dépenses et un emprunt de trois millions quatre-vingt-onze mille dollars (3 091 000\$) pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur la 9<sup>ème</sup> Avenue;*

**6. Rapports de Comités et Commissions**

6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 20 octobre 2021 et du procès-verbal de l'assemblée du 15 septembre 2021 de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 27 octobre 2021 et du procès-verbal de l'assemblée du 21 septembre 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

**7. Dépôt des rapports internes du mois d'octobre 2021 :** Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque;

**8. Législation et administration**

8.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal;

8.2 Offre de services de Cayer Ouellette & Associés, avocats, pour l'année 2022;

8.3 Offre de services de Bélanger Sauvé, avocats, pour l'année 2022;

8.4 Offre de services de CED-l'Informatique pour des services informatiques et technologiques pour l'année 2022;

8.5 Embauche à la direction générale;

8.6 Offre de services du Groupe GCRH pour la réalisation de l'évaluation du maintien de l'équité salariale;

8.7 Demande de commandite du Club Optimiste de Richelieu pour la parade de Noël;

## **9. Finances**

- 9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;
- 9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 9 novembre 2021;
- 9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois d'octobre 2021;
- 9.4 Prévisions budgétaires 2022 de la Communauté métropolitaine de Montréal et autorisation du paiement de la quote-part provisoire;

## **10. Travaux publics**

- 10.1 Départ volontaire à la retraite et remerciement de l'employé numéro 30-0102;
- 10.2 Départ volontaire à la retraite et remerciement de l'employé numéro 30-0101;
- 10.3 Achat de deux débitmètres et équipements connexes – plan de gestion des débordements;
- 10.4 Fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts – divers projets;
- 10.5 Acquisition d'une parcelle du lot 1 813 200 – réfection de la 9<sup>e</sup> avenue;

## **11. Urbanisme**

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 20 octobre 2021;
- 11.2 Projet de lotissement et de construction de triplex sur les lots numéros 1 811 744 et 1 811 762 situés en bordure du chemin de Marieville;
- 11.3 Projet de redéveloppement du lot 2 899 532, chemin des Patriotes;
- 11.4 Offre de services de monsieur Alain Delorme pour services-conseils en urbanisme pour l'année 2022;
- 11.5 Démission de l'employé numéro 60-0102;
- 11.6 Offre de services de la firme Gestim pour un poste d'inspecteur temporaire à temps partiel;

## **12. Sécurité publique**

- 12.1 Demande de modification au schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Rouville;
- 12.2 Nouvelle caserne – Libération partielle de la retenue spéciale;
- 12.3 Désignation d'un délégué et d'un substitut à la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent;
- 12.4 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers – programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- 12.5 Gestionnaire de formation régional – MRC de Rouville;
- 12.6 Fin de mandat pour l'application de la réglementation relative au stationnement de nuit en période hivernale;
- 12.7 Mandat pour l'application de la réglementation relative au stationnement de nuit en période hivernale;

## **13. Hygiène du milieu**

## **14. Loisirs, vie communautaire et culture**

**15. Point(s) nouveaux**

- 15.1 Offre de services – services-conseils en gestion;
- 15.2 Achat de matériel informatique;
- 15.3 Contribution financière à l'organisme Entraide et Partage dans le cadre de la Guignolée 2021;
- 15.4 Nomination des membres de comités internes;
- 15.5 Motion de félicitations au département des loisirs et communications pour l'organisation des événements en lien avec la fête d'Halloween;
- 15.6 Motion de félicitations aux pompiers pour l'organisation de la journée portes ouvertes de la nouvelle caserne;

**16. Période de questions**

**17. Levée de la séance**

**21-11-253**

RÉSOLUTION

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 15.1 : Offre de services – services-conseils en gestion;
- Ajout du point 15.2 : Achat de matériel informatique – remplacement de matériel désuet;
- Ajout du point 15.3 : Contribution financière à l'organisme Entraide et Partage dans le cadre de la Guignolée 2021;
- Ajout du point 15.4 : Nomination des membres de comités internes;
- Ajout du point 15.5 : Motion de félicitations au département des loisirs et communications pour l'organisation des événements en lien avec la fête d'Halloween;
- Ajout du point 15.6 : Motion de félicitations aux pompiers pour l'organisation de la journée portes ouvertes de la nouvelle caserne;

Adoptée.

**21-11-254**

RÉSOLUTION

**3.1 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2021**

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement d'approuver des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et de la séance extraordinaire du 12 octobre 2021.

Adoptée.

**3.2 ...** La greffière dépose, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, un procès-verbal de correction, en date du 21 octobre 2021, concernant la résolution 21-08-196 relative à la libération partielle de la retenue spéciale pour la construction de la nouvelle caserne, adoptée le 2 août 2021;

**21-11-255**

RÉSOLUTION

**5.1 MODIFICATION AU RÈGLEMENT 21-R-243 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE TROIS MILLIONS**

**QUATRE-VINGT-ONZE MILLE  
DOLLARS (3 091 000\$) POUR LES  
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA  
CONDUITE D'AQUEDUC, D'ÉGOUT  
SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR  
LA 9<sup>ÈME</sup> AVENUE**

**CONSIDÉRANT** le *Règlement 21-R-243 décrétant des dépenses et un emprunt de trois millions quatre-vingt-onze mille dollars (3 091 000\$) pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur la 9<sup>ème</sup> avenue* adopté par le conseil lors de la séance extraordinaire du 12 octobre 2021 sous le numéro de résolution 21-10-249;

**CONSIDÉRANT** que le règlement est subventionné à plus de cinquante pour cent (50%) et bénéficie donc d'une exemption du processus d'approbation des personnes habiles à voter;

**CONSIDÉRANT** la demande du 4 novembre 2021 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à l'effet d'inclure la provenance de la subvention, de son montant et de la confirmation dans le règlement;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du « Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale » et selon le « bilan de la programmation TECQ 2019-2023 » la subvention de 2 509 507,00\$ a été approuvée. La contribution du gouvernement fédéral au montant de 1 742 676,94\$ (69,443% de la subvention de 2 509 507,00\$) est versée au comptant et une fois par année, au plus tard le 15 mars de chaque exercice financier en cours, à compter de l'exercice 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du « Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale » et selon le « bilan de la programmation TECQ 2019-2023 » la subvention de 2 509 507,00\$ a été approuvée. La contribution du gouvernement du Québec au montant de 766 830,06\$ (30,557% de la subvention de 2 509 507,00\$) est versée par le Ministère sur vingt (20) ans, au plus tard le 15 mars de chaque année, à compter de l'année 2020 ».

**CONSIDÉRANT** l'article 564 de la *Loi sur les Cités et Villes* (RLRQ, c. C-19);

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Richelieu modifie le *Règlement 21-R-243 décrétant des dépenses et un emprunt de trois millions quatre-vingt-onze mille dollars (3 091 000\$) pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur la 9<sup>ème</sup> avenue* de la façon suivante :

**Que l'article 7 du règlement d'emprunt 21-R-243 est remplacé par le suivant :**

« Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, la part versée par le gouvernement fédéral qui couvre 69,443% de la subvention provenant de la TECQ 2019-2023 pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la part versée par le gouvernement du Québec, qui couvre 30,557% de la subvention provenant de la TECQ 2019-2023 dont le bilan de la programmation est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. »

Adoptée.

- 6.1...Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.
- 6.2...Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.
- 7... Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque.
- 8.1...Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

**21-11-256**

RÉSOLUTION

**8.2 OFFRE DE SERVICES DE CAYER  
OUELLETTE & ASSOCIÉS, AVOCATS,  
POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTTE l'offre de services du 21 octobre 2021 de M<sup>e</sup> Daniel Cayer de la firme Cayer Ouellette & associés, avocats, concernant un contrat forfaitaire annuel de services juridiques en droit du travail pour l'année 2022 au montant de 500 \$, taxes et déboursés en sus.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-160-00-416.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-11-257**

RÉSOLUTION

**8.3 OFFRE DE SERVICES DE BÉLANGER  
SAUVÉ, AVOCATS, POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal de la ville de Richelieu :

ACCEPTTE l'offre de services du 25 octobre 2021 pour les services de consultation en matière municipale de la firme d'avocats Bélanger Sauvé au montant de 1000\$ par mois (12 000\$ par année), taxes et déboursés en sus, pour l'année 2022;

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-412.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-11-258**

RÉSOLUTION

**8.4 OFFRE DE SERVICES DE CED-L'INFORMATIQUE POUR DES SERVICES INFORMATIQUES ET TECHNOLOGIQUES POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services de CED-L'Informatique inc. datée du 1<sup>er</sup> novembre 2021, pour des services informatiques et technologiques pour l'année 2022, et ce, au tarif horaire de 95,00 \$, taxes et équipements en sus.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-11-259**

RÉSOLUTION

**8.5 EMBAUCHE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal nomme monsieur Frédéric Martineau au poste de directeur général de la Ville de Richelieu, et ce en date du 6 décembre 2021.

Que le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, à négocier et signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'entente sur les conditions de travail de monsieur Frédéric Martineau.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-11-260**

RÉSOLUTION

**8.6 OFFRE DE SERVICES DU GROUPE GCRH POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

**CONSIDÉRANT** la lettre de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail datée du 12 octobre 2021;

**CONSIDÉRANT** l'obligation prévue par la *Loi sur l'équité salariale* (RLRQ, c. E-12.001) pour l'Employeur d'évaluer le maintien de l'équité salariale tous les cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de soumission a été envoyée à trois (3) soumissionnaires;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services du Groupe GCRH datée du mois de novembre 2021;

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTÉ l'offre de services du Groupe GCRH du mois de novembre 2021 pour la réalisation des travaux et du programme sur l'équité salariale au montant de 4 125,00\$, taxes en sus.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-160-00-416.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

**21-11-261**

RÉSOLUTION

#### **8.7 DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB OPTIMISTE DE RICHELIEU POUR LA PARADE DE NOËL**

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite du 3 novembre 2021 du Club optimiste de Richelieu pour la parade de Noël qui aura lieu le 11 décembre 2021 ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE une aide financière de 5 000\$ au Club optimiste afin de réaliser la parade de Noël et les feux d'artifices;

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-11-262**

RÉSOLUTION

#### **9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU BUDGET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est proposé par Jacques Darce, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 9 novembre 2021, soit :

- Chèques numéros 10 494 à 10 590 pour un montant total de 289 297,84\$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 9 novembre 2021 pour un montant total de 502 774,22\$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**9.2** ... Dépôt des rapports budgétaires du 9 novembre 2021;

**9.3** ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois d'octobre 2021;

**21-11-263**

RÉSOLUTION

#### **9.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART PROVISOIRE**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie des prévisions budgétaires 2022 de la Communauté métropolitaine de Montréal a été reçue par la Ville de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Richelieu prend acte des prévisions budgétaires 2022 de la Communauté métropolitaine de Montréal et autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Richelieu estimée au montant de 106 615\$.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-11-264**

RÉSOLUTION

#### **10.1 DÉPART VOLONTAIRE À LA RETRAITE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 30- 0102 ET REMERCIEMENTS**

**CONSIDÉRANT** la lettre du 20 octobre 2021 de monsieur Ange-Aimé Villeneuve, journalier aux travaux publics, annonçant son départ volontaire à la retraite;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal :

PREND ACTE de la démission de monsieur Ange-Aimé Villeneuve, en date du 19 novembre 2021;

REMERCIE celui-ci pour les excellents services rendus au Service des travaux publics de la Ville au cours des 21 dernières années;

TRANSMET les meilleurs souhaits de retraite à monsieur Villeneuve.

Adoptée.

**21-11-265**

RÉSOLUTION

**10.2 DÉPART VOLONTAIRE À LA  
RETRAITE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 30-  
0101 ET REMERCIEMENTS**

**CONSIDÉRANT**

la lettre du 11 novembre 2021 de monsieur Yvon Desnoyers, journalier aux travaux publics, annonçant son départ volontaire à la retraite;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

PREND ACTE de la démission de monsieur Yvon Desnoyers, en date du 26 novembre 2021;

REMERCIE celui-ci pour les excellents services rendus au Service des travaux publics de la Ville au cours des 33 dernières années;

TRANSMET les meilleurs souhaits de retraite à monsieur Desnoyers.

Adoptée.

**21-11-266**

RÉSOLUTION

**10.3 ACHAT DE DEUX DÉBITMÈTRES ET  
ÉQUIPEMENTS CONNEXES – PLAN DE  
GESTION DES DÉBORDEMENTS**

**CONSIDÉRANT**

la soumission de l'entreprise Avensys Solutions inc. datée du 8 octobre 2021 et portant le numéro AVEQ14000-03JTU;

**CONSIDÉRANT**

la recommandation du 8 novembre 2021 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROIE le contrat pour l'achat de deux (2) débitmètres et équipements connexes à l'entreprise Avensys Solutions inc, pour un montant de 19 305,00\$, taxes en sus, selon les termes de la soumission AVEQ14000-03JTU, datée du 8 octobre 2021.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le surplus amélioration réseau sanitaire, poste budgétaire 55-930-10-000.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

21-11-267

RÉSOLUTION

**10.4 FOURNITURE DE MATÉRIAUX  
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – DIVERS  
PROJETS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à une demande de prix pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 8 novembre 2021 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROIE le contrat pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts à l'entreprise St-Germain Égouts et Aqueducs inc. pour un montant de 17 149,91\$, taxes en sus, selon les termes de la soumission numéro SC-79113, datée du 26 octobre 2021.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires 02-413-00-517 et 02-415-00-517.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

21-11-268

RÉSOLUTION

**10.5 ACQUISITION D'UNE PARCELLE  
DU LOT 1 813 200 – RÉFECTION DE LA  
9<sup>E</sup> AVENUE**

**CONSIDÉRANT** le projet de remplacement de la conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de réfection de la 9<sup>e</sup> Avenue;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite profiter de ces travaux pour sécuriser le secteur autour de l'école de Richelieu (édifice Saint-Joseph) en sécurisant la zone de débarcadère affectée au transport des élèves par autobus scolaire en ajoutant une voie de débarcadère, un corridor multifonctionnel ainsi que du mobilier urbain;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de ce projet requiert l'acquisition d'une parcelle du lot 1 813 200 longeant la 9<sup>e</sup> Avenue et ayant une profondeur d'environ trois (3) mètres pour un total d'environ 284 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** la résolution du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières portant le numéro 2021-10-26-CA-11 et datée du 26 octobre 2021 autorisant la cession à titre gratuit d'une parcelle du lot 1 813 200 à la Ville de Richelieu;

**CONSIDÉRANT** qu'aux fins de l'acquisition projetée, des services d'arpentage et de notariat seront requis par la Ville;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence, la directrice générale adjointe, à négocier et signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, une promesse d'achat ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution, avec le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières afin d'acquérir, à titre gratuit, une parcelle du lot 1 813 200;

MANDATE l'étude Rousseau Talbot Notaires & associés S.A. pour préparer les actes notariés requis ainsi que leur enregistrement;

MANDATE la firme Bérard Tremblay, arpenteurs-géomètres pour la réalisation des travaux d'arpentage;

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le règlement d'emprunt 21-R-243 pour les travaux de réfection de la 9<sup>e</sup> Avenue.

Adoptée.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**11.1** Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme du 20 octobre 2021.

**21-11-269**

RÉSOLUTION

### **11.2 PROJET DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION DE TRIPLEX SUR LES LOTS NUMÉROS 1 811 744 ET 1 811 762 SITUÉS EN BORDURE DU CHEMIN DE MARIEVILLE**

**CONSIDÉRANT**

que le comité a procédé, lors des réunions du 16 juin et 15 septembre 2021, à l'étude d'une proposition préliminaire d'aménagement prévoyant l'ouverture d'une nouvelle rue et la construction de douze triplex sur les lots numéros 1 811 744 et 1 811 762, situés en bordure du chemin de Marieville;

**CONSIDÉRANT**

les résolutions du conseil municipal portant les numéros 21-07-163 et 21-10-241;

**CONSIDÉRANT**

que suite à l'étude du projet lors de la rencontre du mois de septembre 2021, le comité a pris note que le promoteur a répondu à la majorité des préoccupations exprimées lors de l'étude de la première version du projet et s'est dit satisfait de la proposition soumise dans son ensemble;

**CONSIDÉRANT**

que le comité consultatif d'urbanisme souhaitait, avant de rendre sa recommandation finale, pouvoir consulter un visuel plus détaillé des élévations des habitations afin de mieux apprécier les distinctions entre les types proposés ainsi que le traitement architectural de la façade secondaire de l'habitation localisée au coin du chemin de Marieville et de la rue projetée;

**CONSIDÉRANT**

les nouveaux plans de présentation de l'architecture des bâtiments projetés, Guilmain Design, préparés par PDA Architecture, datés du 1<sup>er</sup> octobre 2021;

**CONSIDÉRANT** tous les autres documents et plans déposés par le promoteur lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du mois de septembre 2021, soit :

- plans d'opération cadastrale préparés par monsieur François Lafleur, arpenteur-géomètre, portant les numéros de minutes 341 et 342;
- plan projet de lotissement préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 55 661;
- plan d'aménagement paysager préparé par madame Eliane Arbique, architecte paysagiste, daté du 8 septembre 2021;
- proposition d'aménagement V 07 conçue par monsieur Jacques Renaud, urbaniste, datée d'août 2021;
- coupe de rue V 06 conçue par monsieur Jacques Renaud, urbaniste, datée d'août 2021;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 20 octobre 2021 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Richelieu accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

**21-11-270**

**RÉSOLUTION**

**11.3 PROJET DE REDÉVELOPPEMENT  
DU LOT 2 899 532, CHEMIN DES  
PATRIOTES**

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de redéveloppement du lot 2 899 532, correspondant à l'emplacement du restaurant St-Hubert situé en bordure du chemin des Patriotes, près de la bretelle d'accès à l'autoroute 10, a été soumis à la Ville;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'ensemble sera réalisé en trois phases, soit la construction d'un nouveau St-Hubert en remplacement du restaurant actuel; la construction, en phase 2, d'un poste d'essence avec dépanneur et établissement de restauration rapide et, en phase 3, l'édification d'un hôtel de six étages;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de l'ensemble du projet nécessite des modifications au règlement d'urbanisme en vigueur, notamment afin d'autoriser les projets intégrés dans la zone concernée et d'augmenter la norme de hauteur des bâtiments, laquelle est présentement limitée à deux étages;

**CONSIDÉRANT** que sur l'emplacement concerné, les projets de nouvelles constructions sont assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que le comité a procédé à l'étude préliminaire du projet de redéveloppement sur la base des documents déposés par le promoteur, soit : le plan projet de lotissement préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté du 24 janvier 2020 et portant le numéro de minute 53 547, les perspectives couleur illustrant l'aménagement du site et les bâtiments projetés et la lettre d'accompagnement de Gestion Guertin Immobilier datée du 6 octobre 2021;

**CONSIDÉRANT** les commentaires du 20 octobre 2021 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que :

« 1<sup>o</sup> Modifications au règlement d'urbanisme

Le comité est favorable à apporter les modifications requises au règlement d'urbanisme afin d'autoriser les projets intégrés dans la zone concernée et permettre une hauteur de six étages pour les bâtiments. Dans ce dernier cas, une distance minimale du chemin des Patriotes (environ 50 mètres à valider) devrait être prévue pour l'implantation des bâtiments en hauteur. Le changement quant à la norme de hauteur devrait être soumis au Service de protection incendie pour approbation.

2<sup>o</sup> Aménagement des aires extérieures

Le comité est favorable au plan d'aménagement proposé. Une bonification serait souhaitable à l'égard des éléments suivants :

- Accroître le plus possible la superficie des îlots de verdure en bordure du chemin des Patriotes.
- Réduire le nombre de cases de stationnement afin d'augmenter la surface des aires végétalisées. À titre d'exemple, dans le cas du restaurant St-Hubert, le nombre de cases projetées est de 62 alors que la norme prévue au règlement d'urbanisme est de 38.

3<sup>o</sup> Architecture des bâtiments

Le comité est défavorable à l'architecture proposée pour les bâtiments. Afin de répondre aux objectifs et critères d'évaluation dans le cas d'un projet de construction dans le secteur « corridor de la rivière Richelieu », le comité privilégie un style architectural plus champêtre ».

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Richelieu adhère aux autres commentaires du comité consultatif d'urbanisme du 20 octobre 2021 pour la suite du projet.

Adoptée.

**21-11-271**

RÉSOLUTION

**11.4 OFFRE DE SERVICES DE  
MONSIEUR ALAIN DELORME POUR  
SERVICES-CONSEILS EN URBANISME  
POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services de monsieur Alain Delorme du 25 octobre 2021 pour les services-conseils en urbanisme pour l'année 2022, et ce, au tarif horaire de 62,00 \$, taxes en sus.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-610-00-414.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

21-11-272

RÉSOLUTION

**11.5 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ  
NUMÉRO 60-0102**

**CONSIDÉRANT** la lettre de démission de monsieur Roman Cemschi, inspecteur municipal, datée du 1<sup>er</sup> novembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de monsieur Roman Cemschi de son poste d'inspecteur municipal, en date du 15 novembre 2021, et lui souhaite le meilleur succès dans ses projets.

Adoptée.

21-11-273

RÉSOLUTION

**11.6 OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME  
GESTIM POUR UN POSTE  
D'INSPECTEUR TEMPORAIRE À TEMPS  
PARTIEL**

**CONSIDÉRANT** le départ de l'inspecteur municipal en date du 15 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de continuer à offrir aux citoyens des services d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** les démarches en cours afin de pourvoir le poste inspecteur(rice) municipal(e);

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTTE l'offre de services de la firme Gestim datée du 9 novembre 2021 pour le poste d'inspecteur temporaire à combler à raison d'un maximum de trois jours par semaine, jusqu'à l'embauche et la formation d'un(e) nouvel(le) inspecteur(rice) municipal(e), et ce, au tarif journalier de 495,00\$, tarif de déplacement en sus.

DÉSIGNE la firme GESTIM Inc. et les membres de son équipe à titre d'inspecteurs en vertu de l'article 3.1 du *Règlement d'urbanisme 14-R-186* et du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 17-R-205*, avec tous les pouvoirs nécessaires à l'administration et l'application de ces règlements et ce, pour toute la durée du contrat;

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-610-00-414 et le surplus non-affecté, poste budgétaire 55-991-12-000.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

21-11-274

RÉSOLUTION

**12.1 DEMANDE DE MODIFICATION AU  
SCHÉMA DE COUVERTURE DE  
RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE  
RÉVISÉ DE LA MRC DE ROUVILLE**

- CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu a collaboré avec la MRC de Rouville à l'élaboration d'un schéma révisé de couverture de risques;
- CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risques a été adopté le 1<sup>er</sup> mai 2021;
- CONSIDÉRANT** que suite à son adoption, des modifications ont été apportées à la demande du ministère de la Sécurité publique;
- CONSIDÉRANT** que certaines modifications apportées ont été jugées trop contraignantes par les municipalités participantes;
- CONSIDÉRANT** que, à la suite des commentaires des municipalités, un projet de modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé a été rédigé et qu'un deuxième processus de consultation publique a été effectué;
- CONSIDÉRANT** que l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) prévoit que le schéma de couverture de risques doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a participé à son élaboration;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du 3 octobre 2021 de monsieur Martin Gougeon, directeur du service de sécurité incendie à l'effet d'adopter le schéma de couverture de risques révisé;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

ADOpte le projet de modification du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Rouville.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Rouville et au ministre de la Sécurité publique.

Adoptée.

**21-11-275**

RÉSOLUTION

**12.2 NOUVELLE CASERNE –  
LIBÉRATION PARTIELLE DE LA  
RETENUE SPÉCIALE**

- CONSIDÉRANT** l'appel d'offres TP2019-01 concernant la construction d'une nouvelle caserne;
- CONSIDÉRANT** la résolution du 2 août 2021 du conseil municipal portant le numéro 21-08-196 à l'effet qu'une retenue spéciale de 84 719,46\$ soit conservée par la Ville afin de corriger les déficiences;
- CONSIDÉRANT** l'avenant de modification numéro 78 préparé par madame Julie Dagenais, architecte et daté du 11 novembre 2021;
- CONSIDÉRANT** qu'une partie des déficiences, tel qu'il appert au document de soutien, a été corrigée;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de libérer une première partie de la retenue spéciale, soit un montant de 16 625,53\$;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de conserver une somme de 3 000\$ à titre de retenue permanente;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE la libération partielle d'une partie de la retenue spéciale, soit une somme de 16 625,53\$ et en autorise le paiement à Constructions Bâtiments Québec inc.;

CONSERVE une somme de 65 093,94 \$, taxes incluses, à titre de retenue spéciale jusqu'à la correction des déficiences à la satisfaction de la Ville.

CONSERVE une somme de 3 000\$, taxes incluses, à titre de retenue permanente pour des frais d'électricité payés en trop dû au mal fonctionnement d'un appareil.

Adoptée.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-11-276**

RÉSOLUTION

### **12.3 DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT À LA RÉGIE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche, et résolu unanimement que le conseil municipal :

NOMME monsieur Claude Gauthier, maire, à titre de délégué sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

NOMME Monsieur Bruno Gattuso, conseiller, à titre de substitut sur ledit conseil d'administration.

Adoptée.

**21-11-277**

RÉSOLUTION

### **12.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

#### **CONSIDÉRANT**

que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

#### **CONSIDÉRANT**

que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

#### **CONSIDÉRANT**

qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

#### **CONSIDÉRANT**

que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Rouville, en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique pour la formation de :

- 1 pompier – formation OFFICIER 1;
- 1 pompier – formation POMPIER 1;
- 2 pompiers – formation DÉINCARCÉRATION;
- 3 pompiers – formation OPÉRATEUR DE POMPE;
- 11 pompiers – formation opérateur de véhicule d'élévation;
- 2 pompiers – formation formateur RIC;

AUTORISE le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Richelieu, ou en son absence, la directrice générale adjointe, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la demande d'aide financière soit transmise à la MRC de Rouville, conformément à l'article 6 du Programme.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-11-278**

RÉSOLUTION

#### **12.5 GESTIONNAIRE DE FORMATION RÉGIONAL – MRC DE ROUVILLE**

**CONSIDÉRANT** que les services de sécurité incendie du territoire de la MRC de Rouville souhaitent avoir un gestionnaire de formation incendie régional afin de mieux répondre aux besoins de formation des pompiers;

**CONSIDÉRANT** les besoins de formation des pompiers sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rouville en vertu du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* (RLRQ, c. S-3.4, r.0.1);

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'offrir cette formation sur le territoire de la MRC de Rouville par l'entremise d'une entente de partenariat entre la MRC et l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ);

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Comité technique de sécurité incendie et du Comité de sécurité incendie que la MRC procède à une demande de partenariat avec l'ÉNPQ;

**CONSIDÉRANT** que, pour se prévaloir du nouveau service de gestionnaire de formation des pompiers offert par la MRC, la municipalité doit adopter une résolution en ce sens;

**CONSIDÉRANT** que les programmes de formation envisagés par la MRC de Rouville sont les suivants :

- Pompier I
- Pompier II
- Opérateur d'autopompe
- Désincarcération
- Opérateur de véhicule d'élévation
- Matières dangereuses opération – Hors programme
- Matières dangereuses sensibilisation – Hors programme
- Autosauvetage – Hors programme
- Officier non urbain
- Sécurité des véhicules électriques, hybrides et à piles à combustible

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer une ou des personnes autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente avec la MRC pour que soient dispensées ces formations impliquant le partage des frais d'inscription annuels et des coûts fixés par l'ÉNPQ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités qui n'adhéreront pas au service pourront le faire ultérieurement moyennant des frais;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal :

ADHÈRE au service de gestionnaire de formation incendie régional offert par la MRC de Rouville, impliquant le partage des frais d'inscription annuels et autres coûts fixés par l'ÉNPQ;

AUTORISE le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence, la directrice adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, une entente à convenir à cette fin entre la Ville de Richelieu et la MRC de Rouville.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-11-279**

RÉSOLUTION

#### **12.6 FIN DE MANDAT POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU STATIONNEMENT DE NUIT EN PÉRIODE HIVERNALE**

**CONSIDÉRANT** le désir de monsieur Yves Déragon de ne pas reprendre la charge de surveillant pour la saison hivernale 2021-2022;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal retire l'autorisation de monsieur Yves Déragon d'émettre des constats en vertu du *Règlement numéro 19-R-218 concernant le stationnement en période hivernale* ainsi que le *Règlement numéro 18-R-213*

*concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique* (pour les dispositions relatives au stationnement seulement).

Adoptée.

**21-11-280** RÉSOLUTION

**12.7 MANDAT POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU STATIONNEMENT DE NUIT EN PÉRIODE HIVERNALE**

**CONSIDÉRANT** la charge de surveillance du stationnement de nuit en période hivernale en vertu du *Règlement 19-R-218*;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal mandate monsieur Julien Lefrançois pour l'application du *Règlement numéro 19-R-218 concernant le stationnement en période hivernale* ainsi que le *Règlement numéro 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique* (pour les dispositions relatives au stationnement seulement), au taux horaire de 23,85\$ de l'heure.

Adoptée.

**21-11-281** RÉSOLUTION

**15.1 OFFRE DE SERVICES – SERVICES-CONSEILS EN GESTION**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de madame Susie Dubois, datée du 12 novembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services de madame Susie Dubois, à un tarif horaire de 100,00\$, pour des services-conseils en gestion et autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-160-00-416.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-11-282** RÉSOLUTION

**15.2 ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE – REMPLACEMENT DE MATÉRIEL DÉSUET**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat de matériel informatique afin de remplacer du matériel désuet, et ce, pour un montant maximal de 15 000\$, taxes incluses.

Que cette dépense, ainsi que les frais afférents, soient assumés à même le surplus non-affecté, poste budgétaire 55-991-12-000.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-11-283**

RÉSOLUTION

**15.3 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À  
L'ORGANISME ENTRAIDE ET PARTAGE  
DANS LE CADRE DE LA GUIGNOLÉE  
2021**

**CONSIDÉRANT** que la Ville prévoit annuellement un budget pour l'organisation de la traditionnelle guignolée, en collaboration avec l'organisme Entraide et Partage;

**CONSIDÉRANT** que le contexte de pandémie ne permet pas la tenue de l'événement de façon traditionnelle en 2021;

**CONSIDÉRANT** l'importance de soutenir les organismes venant en aide aux personnes plus vulnérables dans le contexte actuel de pandémie;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal accorde une contribution financière de 1 500\$ à l'organisme Entraide et Partage dans le cadre de la Guignolée 2021 et autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-110-00-690.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-11-284**

RÉSOLUTION

**15.4 NOMINATION DES MEMBRES DE  
COMITÉS INTERNES**

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement de nommer les conseiller(ère)s suivant(e)s comme représentants des comités internes énumérés ci-dessous :

Comité communications et Courant : Jo-Ann Quérel

Comité consultatif d'urbanisme : Jo-Ann Quérel et Bruno Gattuso

Comité des loisirs : Bruno Gattuso et Tania Ann Blanchette

Comité des mesures d'urgence : Luc Bélanger et Lucie Marchand

Comité de protection contre les incendies : Jacques Darche et Lucie Marchand

Comité des travaux publics : Jacques Darche et Luc Bélanger

Adoptée.

21-11-285

RÉSOLUTION

**15.5 MOTION DE FÉLICITATIONS AU DÉPARTEMENT DES LOISIRS ET COMMUNICATIONS POUR L'ORGANISATION DES ÉVÈNEMENTS EN LIEN AVEC LA FÊTE D'HALLOWEEN**

Il est proposé unanimement que le conseil municipal donne une motion de félicitations et tient à souligner le travail du département des loisirs et des communications ainsi que celui de tous les employés et bénévoles qui ont participé, de près ou de loin, à l'organisation et au bon déroulement des évènements qui ont eu lieu pour la fête de l'Halloween.

Adoptée.

21-11-286

RÉSOLUTION

**15.6 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX POMPIERS POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE PORTES OUVERTES DE LA NOUVELLE CASERNE**

Il est proposé unanimement que le conseil municipal donne une motion félicitations et tient à remercier les pompiers de la Ville de Richelieu pour l'organisation de la journée portes ouvertes de la nouvelle caserne. Beaucoup de gens étaient présents et tous ont grandement apprécié ce bel évènement.

Adoptée.

**16 Période de questions**

21-11-285

RÉSOLUTION

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que la séance soit levée à 21h13.

Adoptée.

---

Claude Gauthier  
Maire

---

Roxanne Veilleux  
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.